

HISTOIRE DES ECOLES DE MONTORY

Seconde moitié du 19^e et première moitié du 20^e siècle

Déjà en 1826, il existait une école communale, dont l'instituteur était payé par la commune, et par les parents, comme le montrent les budgets et les délibérations des conseils municipaux successifs

En 1841 le taux de la rétribution mensuelle est de 1 f pour les élèves qui apprennent à lire, écrire et calculer, 0,75 f pour lire et écrire, 0,50 f pour lire seulement et pour les « commençants ». Sur la liste des Indigents, on dénombre 50 enfants ; enseignement gratuit pour eux.

En 1856 taux unique de 0,60 f. Le produit de la rétribution scolaire étant assez important en raison des nombreuses élèves qui fréquentent l'école des filles et les dépenses nombreuses occasionnées par l'épidémie de Choléra (331,35 f) le Conseil Municipal décide de baisser le traitement de l'institutrice de 150 à 100 f ; toujours en 1856, une délibération créa la bibliothèque scolaire. Le 7 décembre 1857, le conseil municipal nommait sœur Rafaëli directrice de l'école libre de filles. Elle faisait partie d'un groupe de trois religieuses de la Congrégation des « Filles de la Croix » d'Igon. Elles étaient venues à Montory à la demande du curé, l'abbé Marquette (dont la tombe se trouve à l'intérieur de l'église) et du maire Lhande. En décembre 1884, les Sœurs avaient emménagé dans une maison qui appartiendra successivement à Mme Pacheu, à Monsieur le chanoine Sallenave, Mme Bergeras-Lhande, et Mr le chanoine Surce qui en fit l'apport en 1955 à l'abbé Egurbide. En 1885, les paroissiens firent des dons pour bâtir une « école libre ». Cet ainsi qu'elle allait exister jusqu'en 1952 ; elle se trouvait à l'emplacement du « Foyer l'Étincelle » actuel. Les salles de classe furent démolies lors du séisme du 13 août 1967, ainsi que la maison d'habitation qui jouxtait l'actuelle maison de la famille MAZZA.;

En 1859 la fermeture de l'école publique de filles est demandée par le C. Municipal (6 élèves dont 3 étrangères) qui propose de donner l'exclusivité de l'enseignement des filles aux Sœurs de la Croix dont l'enseignement est gratuit (plus de 80 élèves).

En 1863, le traitement annuel, versé à l'instituteur, s'élevait à 6000 Frs de l'époque. Le 11 septembre 1866, on trouve le vote d'un crédit pour le chauffage et l'éclairage de la classe d'adultes ouverte pendant l'hiver et suivie assidûment par 40 élèves. Cette année là, la population agglomérée comptait 393 h, plus 753 dans les hameaux, soit un total de 1146 habitants. En 1866 le C. Municipal vote un crédit de 80 f pour indemniser l'instituteur directeur des cours d'adultes (suivi assidûment par 40 élèves pendant l'hiver) et 20 f pour l'éclairage.

Le 18 janvier 1880, le conseil municipal propose d'acheter le terrain de Mr Capdevielle, à côté de la maison Sarthou, pour construire l'école ; coût estimé, du terrain plus la construction, 16430,22 Frs. Cette somme se répartissait ainsi : 5000Frs disponibles, Emprunt de 6000Frs sur 31 ans à 2,5%, aides sollicitées de l'Etat et du Département 5500Frs. La réception définitive des travaux eut lieu le 12 octobre 1884. (ce beau bâtiment fut rasée lors du séisme du 13 août 1967, et remplacée par l'école actuelle). C'est à peu près à cette époque, que Jules Ferry

fit voter les lois qui portent son nom, instituant l'enseignement obligatoire et gratuit. Parallèlement fut créé un poste d'instituteur adjoint pour l'école de garçons. L'école publique de filles, et le logement de l'institutrice, se trouvaient dans une maison, appartenant à Mr Baïgourry d'Oloron, comme le montre une délibération de 1887 contestant le montant du loyer, ramené après plusieurs déplacements du maire à Oloron, de 170 à 90 Frs.

En 1899, une histoire de bancs, à l'intérieur de l'église, fit grand bruit, et les échos parvinrent en haut lieu jusqu'au Président du conseil. (équivalent du Premier ministre actuel). Les élèves de l'école libre disposaient de bancs réservés, séparés des élèves de l'école publique par le siège de l'institutrice « congréganiste ». Or, le nombre d'élèves de l'école publique ayant augmenté, les parents demandèrent au Curé, l'abbé PAUZAT, de leur attribuer deux bancs supplémentaires, ce qu'il accepta dans un premier temps. Quelques semaines après, il se ravisa et retira ces bancs, d'où intervention auprès de Monseigneur l'évêque, et de Monsieur le Préfet, qui lui demandèrent de remettre ces bancs. Il finit par obtempérer, mais à sa façon. Au lieu d'ajouter deux bancs, il fit fabriquer quatre demi-bancs, qu'il disposa devant le siège de l'institutrice « congréganiste », il en attribua deux aux élèves de l'école libre, et les deux autres aux élèves de l'école publique. C'est là que les choses se gâtèrent, car, les parents refusèrent que leurs enfants se trouvent (du fait de la disposition de ces demi-bancs) sous la surveillance de l'institutrice « congréganiste ». Monsieur le préfet alerté, écrivit donc une longue lettre, avec croquis à l'appui, à Monsieur le Président du Conseil, en lui demandant « *de supprimer sans délai le traitement du Curé desservant de Montory* ». (Les curés étaient encore rétribués par l'Etat, ceci se passant juste avant les lois de séparation de l'Eglise et de l'Etat) Il est probable que le curé s'exécuta, car en 1904, il était encore en poste



L'école congréganiste ferma, suite à une circulaire ministérielle en 1903, et le 4 septembre de la même année, le Sous/Préfet de Mauléon adressait au maire de Montory la lettre suivante :

Le Sous-préfet

à Monsieur le Maire de Montory

La fermeture de l'école congréganiste de filles qui existait dans votre commune doit forcément amener de nouvelles élèves à l'école publique

Il importe donc de s'occuper, d'urgence, des mesures que comportent ces admissions.

Il y aura lieu, peut-être, de prévoir l'agrandissement des salles de classe dans certains cas, et de faire l'acquisition de matériels scolaires tels que tables –bancs à deux places.

Je vous prie de prendre, d'urgence, les dispositions nécessaires et de m'adresser, sans retard, 4 copies de la délibération qui interviendra.

Le Sous-préfet

En fait, les religieuses de la congrégation des Filles de la Croix regagnèrent leur couvent à Igon, mais l'école se transforma en école privée, tenue par des enseignantes laïques, payées par les parents. Le conseil municipal décida, le 4 juillet 1908, d'acheter la maison « Louvet » pour y établir l'école publique de filles pour 2500 Frs, achat que refusa l'inspection d'Académie. Ceci occasionna un grand nombre de délibérations, chacun restant sur ses positions, et pendant ces années là, l'école de filles se tenait dans l'ancienne Maison Noble.

En 1921, lors de la démolition, et de la transformation du château en bureau de Poste et en Mairie, il y eut une vive protestation de l'inspecteur primaire, qui s'éleva contre cette décision du C.municipal.

Au mois de septembre 1952, l'école privée fut fermée et les élèves transférés à l'école publique ; cela ne se fit pas sans quelques tiraillements, et les enfants de l'école libre ne furent pas accueillis à bras ouverts, c'est le moins que l'on puisse dire. Ils furent l'objet de quelques brimades, plus ou moins « visibles » tant de la part des autres élèves, que des instituteurs ; ceux-ci se disaient laïques mais avaient une fâcheuse tendance à confondre laïcité et anticléricalisme.

De nombreuses années plus tard encore, les familles étaient cataloguées : « rouges », ou « blanches », selon que leurs enfants avaient été scolarisés à l'école privée, ou à l'école publique.

La guéguerre des écoles a ainsi duré, à Montory, plus d'un siècle

R. Espelette

Sources : Registres des délibérations

Arch. De l'association d'éducation populaire